

Responsabilités Environnementales

des professionnels de la construction

Etes-vous bien couverts ?

Les professionnels de la construction sont légalement responsables des pollutions qu'ils peuvent créer ou aggraver du fait de leurs activités. Si les réclamations pour dommages matériels ou corporels peuvent être couvertes par une police d'assurance responsabilité civile générale, les réclamations découlant d'une contamination progressive seront le plus souvent exclues et le coût de la dépollution en lui-même ne sera pas couvert.

Il existe une responsabilité sociétale toujours plus grandissante et l'évolution constante des réglementations accentuent le besoin d'une protection adaptée.

Notre équipe Environnement s'emploie à appréhender parfaitement l'activité de ses clients et est en mesure de proposer des solutions adaptées pour sécuriser leurs chantiers vis-à-vis des enjeux environnementaux.

Des solutions sur-mesure pour vos risques

Chez Liberty Specialty Markets, nous proposons une police Responsabilités Environnementales pour les professionnels de la construction qui s'applique à tout projet de construction de toute taille et de toute nature. La police peut être souscrite par le constructeur ou par le maître d'ouvrage et pourra bénéficier à l'ensemble des intervenants à l'acte de construire ainsi qu'aux prêteurs institutionnels. Nous proposons deux types de polices, une couverture globale annuelle (**police "Ouvverte"**) destinée à accueillir l'ensemble des chantiers ouverts pendant l'année, et une couverture spécifique à un projet (**police "Projet"**) pour la durée du projet (jusqu'à 10 ans).

Produit	Capacité
Responsabilités Environnementales	EUR 25m

Une couverture large qui comprend :

- Les **frais de dépollution**, y compris les frais liés aux dommages causés à la biodiversité et les frais de prévention en cas de situation d'urgence ou de menace imminente
- Les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers
- Les frais de défense (frais d'avocats et de consultants)
- Les pollutions soudaines et accidentelles ainsi que les **pollutions graduelles**
- La police "Ouvverte" comprend également la couverture des propriétés appartenant à l'assuré
- Les clauses relatives aux prêteurs peuvent être reconnues dans le contrat
- Tout changement dans la **législation environnementale** pendant la période d'assurance est couvert
- Franchise entre EUR 5.000 et 250.000 par évènement



Avec vous sur le long terme

En tant que **groupe mutualiste**, nous avons à cœur d'accompagner nos assurés et nos courtiers dans la durée et souhaitons pleinement nous engager à leurs côtés. Notre solidité financière garantit une continuité et une visibilité à long terme, procurant ainsi à nos clients une protection supplémentaire. Nos équipes expérimentées ne manquent pas de ressources, font preuve de **réactivité** à chaque étape de la relation et sont suffisamment autonomes pour permettre une prise de décisions rapide. Vous bénéficierez de nos compétences techniques, de la qualité de notre relation avec nos partenaires courtiers et de notre conception unique du service en cas de sinistre.

Car, ce qui est bon pour vous, l'est aussi pour nous.

Toujours à vos côtés dans un monde qui change

Des clients nous font confiance depuis plus de 15 ans. Pourquoi une telle fidélité ? Parce que nous avons une **culture de la flexibilité et de l'adaptabilité** et que nous investissons continuellement dans l'expertise de nos collaborateurs.

Les activités de nos clients ou la législation évoluent ? En tout temps, nous essayons de nous adapter aux problématiques de nos clients afin de leur assurer un maximum de protection. Cette flexibilité et cette adaptabilité vont aussi de pair avec **l'innovation**, que ce soit en termes de structuration des contrats ou de capacité d'accompagnement de nos clients. Quelle que soit l'activité de l'assuré, nous cherchons une solution appropriée à lui proposer.

Sinistres : être là pour vous quand il le faut

Chez Liberty, nous comprenons parfaitement l'enjeu d'un **règlement juste et rapide** de vos sinistres. À nos yeux, leur gestion, proactive, fait partie intégrante du processus commercial. Notre objectif est de **limiter l'impact environnemental** de chaque incident, tout en gérant l'exposition de nos assurés. Dans ce domaine sensible et potentiellement très complexe, nous faisons appel à des experts et des spécialistes reconnus dans leur discipline. Pour une expérience clients la plus fluide possible, nous proposons en outre des services de **gestion de crise et de hotline 24 h/24**.

Nous contacter

Florence Bidard

Directrice Lignes Responsabilité Civile & Environnement
+33 (0) 1 53 05 90 74 | +33 (0) 6 87 60 74 05
florence.bidard@libertyglobalgroup.com

Arnaud Bunetel

Responsable Souscription Environnement Europe
+33 (0) 1 70 39 12 85 | +33 (0) 6 38 12 52 85
arnaud.bunetel@libertyglobalgroup.com

Chloé Fructus

Souscriptrice Environnement
+33 (0) 1 73 00 78 11
chloe.fructus@libertyglobalgroup.com

Diana Beck Mani

Souscriptrice Responsabilité Civile Générale & Environnement
+33 (0) 1 70 39 73 94 | +33 (0) 7 50 14 80 63
diana.beckmani@libertyglobalgroup.com

Liberty Specialty Markets (LSM) est le nom commercial de Liberty Specialty Markets Europe Sàrl (LSME), agissant pour le compte et par mandat de Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE), membre du Groupe Liberty Mutual Insurance. LSME et LMIE sont enregistrées au Grand-Duché du Luxembourg (respectivement sous les n° B216199 et n° B232280) et domiciliées au 5-7 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché du Luxembourg. Leurs succursales en France sont domiciliées au 42 rue Washington, 75008 Paris et enregistrées au RCS de Paris (respectivement sous les n° 831 623 699 et n° 408 774 610). Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.libertyspecialtymarkets.com.

FREC1381-07-21



Liberty
Specialty Markets

For Mutual Advantage